**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse
**Band:** - (2012)
**Heft:** 5

**Artikel:** Le Peacebuilding
**Autor:** Grand, Julien
**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-514684

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 03.08.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

Au milieu des années 1990, le manque de consensus au sein du Conseil de Sécurité de l'ONU a remis en cause l'efficacité des missions traditionnelles de maintien de la Paix. Cette crise a entraîné le développement de missions plus «robustes» conduites sous l'égide d'organisations de sécurité régionales, à l'instar de l'OTAN. Ci-contre : blindés français de la KFOR au Kosovo, 1999.

*Promotion de la Paix*

# Le Peacebuilding

**Cap Julien Grand**
Rédacteur adjoint, RMS+

Entre 1988 et 1992, l'ONU lance autant d'opérations de maintien de la paix que durant les 40 années précédentes. Dans le nouveau contexte post guerre-froide, les anciennes recettes ne fonctionnent plus et le concept de Peacebuilding fait son entrée dans le langage international. Celui-ci demeure néanmoins flou et sujet à diverses critiques. Le présent article revient sur certains points de ce concept.

## Maintien de la paix traditionnel contre seconde et troisième génération

La fin de la guerre froide fait ressurgir de nombreux conflits en sommeil qui ne tardent pas à poser des problèmes à la communauté internationale. Au contraire des décennies précédentes, ce sont avant tout des Etats faibles ou faillis qui menacent la paix. Les conflits revêtent une composante intra-étatique quasi inconnue jusqu'alors, ce qui pose de nouveaux défis aux troupes de maintien de la paix. Nous pouvons faire remonter la première mission de Peacebuilding à l'intervention en Namibie, en 1989, qui met fin à un conflit long de plusieurs décennies. Mais aucune doctrine n'est disponible pour ce nouveau type de maintien de la paix, qui se différencie du maintien de la paix pratiqué jusque-là. Tout d'abord qu'est-ce que le maintien de la paix traditionnel ou dit de première génération ? Celui-ci consiste à superviser l'application d'accords de cessez-le-feu et à s'interposer entre les ex-parties au conflit. Il se fonde sur trois principes : impartialité, consentement de toutes les parties, usage de la force limité à la légitime défense. Son meilleur exemple demeure les différentes missions menées au Proche-Orient entre Israël et l'Egypte ou la Syrie. Les opérations multidimensionnelles, dites de seconde génération, reposent également sur le consentement des parties mais se veulent plus ambitieuse. Elles poursuivent le but de fonder une paix durable et impliquent, en plus des tâches militaires traditionnelles, des tâches policières et civiles. C'est principalement dans ce type d'opération que sont mises en places les activités de Peacebuilding de l'ONU. Les opérations de troisième génération sont celle d'imposition de la paix, soit celles qui se déroulent sans le consentement des parties. L'exemple même de ces opérations peut se retrouver dans les différents déploiements menés dans l'espace ex-yougoslave.

## Définition d'un concept

Alors que ces missions se mettent en place, l'ONU ne dispose d'aucune doctrine claire quant au Peacebuilding. Son secrétaire général, Boutros Boutros-Ghali, en donnera une définition dans son *Agenda pour la paix* de 1992, qui sera étoffée par Kofi Annan en 1995 grâce à son *Supplément à un Agenda pour la paix*. Ainsi, c'est en 1992 qu'apparaît pour la première fois le terme de Peacebuilding dans le document du secrétaire général onusien. La définition de celui-ci tel que retenu dans ces textes le décrit comme une activité dont le but est de créer les conditions nécessaires à une paix durable. La définition est certes très floue et prête à confusion, raison pour laquelle ce concept apparaît critiqué. Kofi Annan définit néanmoins les diverses activités liées à celui-ci :

- désarmement, démobilisation et réinsertion des combattants (DDR) ;
- actions anti-mines et anti-munitions ;
- réformer le secteur de la sécurité (RSS) ;
- réformer ou renforcer le secteur judiciaire ;
- assurer la justice transitionnelle ;
- protéger et promouvoir les droits de l'homme ;
- appui pour restaurer et étendre l'autorité de l'état ;
- assistance électorale ;
- réformes économiques ;
- aider au retour des réfugiés.

Nous pouvons ainsi constater de la difficulté de telles opérations, au regard de la variété et de la complexité des tâches envisagées, qui plus est alors même que toutes les parties au conflit n'ont pas consenti à la présence d'une force de maintien de la paix. Par exemple, ce type de mission rencontrera le succès en Slavonie orientale mais sera un échec en Bosnie ou en Somalie.

## Le rapport Brahimi

Ces problèmes d'organisation et de coordination et les échecs rencontrés dans la décennie 1990 vont déboucher sur le rapport Brahimi, par lequel l'ONU va chercher à éviter les problèmes survenus lors des différentes missions. Trois questions principales se posent alors par rapport à un mandat de maintien de la paix :

1. Le mandat est-il adapté au problème à résoudre ?
2. Ce mandat est-il réaliste ?
3. Les ressources sont-elle compatibles avec le mandat ?

A ce titre, le rapport Brahimi propose de poursuivre trois étapes

1. Déterminer la base politique sur laquelle faire reposer la paix
2. Formuler un mandat adéquat pour l'envoi d'une mission de l'ONU,
3. Donner à la mission toutes les ressources nécessaires. En définissant le mandat et en mettant à disposition les moyens adéquats et en suffisance, on tente ainsi de mener les missions de Peacebuilding au succès. Toutefois, s'il est facile de coucher ces principes sur le papier, l'organisation d'une opération de la paix dépend toujours du bon vouloir des états contributeurs.

## Les critiques du concept

Ainsi le Peacebuilding rencontre de nombreux détracteurs. Ceux-ci sont de trois ordres :

1. l'approche dite de *paradigm-shifting*, qui ne reconnait aucune légitimité à ce type d'opération
2. l'approche dite problem solving, qui tente de gommer les erreurs actuelles pour le rendre plus efficace et enfin
3. l'approche critique qui discute les fondements idéologiques du Peacebuilding.

Les tenants de la première approche voient dans les activités de maintien de la paix un colonialisme qui ne dit pas son nom. De plus, ils jugent cette activité comme contre-productive et veulent laisser le conflit se consumer avant d'entreprendre une reconstruction. Selon leur avis, les bases seraient ainsi bien meilleures pour une paix durable alors qu'avec le Peacebuilding les tensions ne font qu'être gelées. La seconde approche accepte la légitimité du concept et tente de l'améliorer, notamment en assurant une meilleure définition des tâches, en séparant clairement les activités civiles et militaires, etc... La dernière approche, enfin, remet en cause les fondements idéologiques du concept, à savoir que le Peacebuilding est fondé sur l'établissement de l'économie de marché et la démocratie, créatures du libéralisme occidental et donc pas adaptés à toutes les cultures dans lesquelles sont appelées à intervenir des troupes de maintien de la paix.

## Un concept appelé à évoluer

Face aux critiques, mais également face aux différents conflits, le concept de Peacebuilding est appelé à évoluer. L'ONU en a pris conscience et a récemment priorisé les activités du maintien de la paix, en 2009, afin de pouvoir disposer de mission au mandat clair. La principale difficulté qui s'annonce pour la décennie prochaine est de sortir maintenant de l'amalgame engendré entre les opérations de la paix et les opérations guerrières, présent à l'esprit suite aux récentes interventions irakiennes et afghanes. Le concept devrait également se distancier de l'idéologie politique et économique libérale qui n'est pas transplantable telle quelle dans certaines sociétés, notamment basées sur une structure tribale. Il demeurera toutefois impossible de définir en détail ce concept, dans la mesure où chaque situation et chaque intervention est différente et appelle ainsi la définition d'un mandat et de ses ressources de la façon la plus détaillée possible afin qu'il soit adapté à la situation.

J. G.

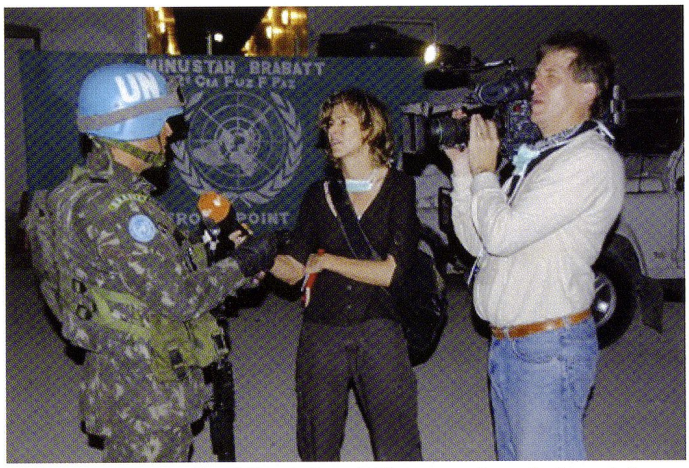


Un casque bleu brésilien à Haïti répond à la presse. Les relations civiles-militaires (CIMIC) sont essentielles aux engagements de maintien de la Paix et de stabilisation.

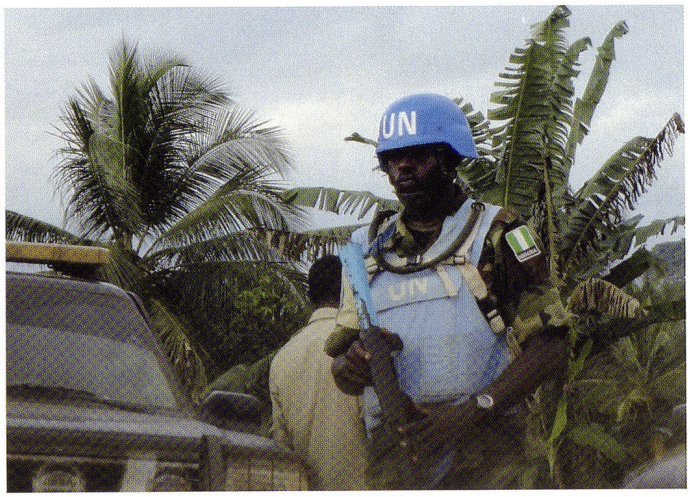


Casque bleu nigérien au Libéria. La grande majorité des forces de DPKO est mise à disposition par des pays en voie de développement.